Image not found or type unknown

BESOIN D'AIDE POUR ETABLIR UN TESTAMENT OLOGRAPHE

Par **Thes**, le **07/04/2016** à **11:23**

Bonjour,

Mon épouse et moi souhaitons établir un testament.
Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de bien (80% mon épouse, 20% moi).
Nous avons deux enfants ensemble et d'une première union j'ai également deux enfants qui n'ont plus du tout de contact avec moi.
Je voudrais léguer à mon épouse : 1/4 en pleine propriété sur les 20% m'appartenant et l'usufruit sur les 3/4 et qu'elle puisse bénéficier du droit d'usage et d'habitation dans notre maison.
Est ce que de cette manière, si mon épouse décède avant moi, à mon décès les enfants de la première union pourraient recueillir dans ma succession les droits en pleine propriété ou seulement leur part sur mes 20%?
Mon épouse me léguera également l'usufruit de la maison.
Pouvez-vous nous aider à établir ce testament et nous indiquer le montant des honoraires?

Je vous remercie beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2016** à **13:08**

Bonjour,

Voyez donc votre notaire, il se chargera d'établir l'acte selon les textes en vigueur ce qui évitera au survivant d'avoir des problèmes avec les héritiers du défunt. Cet acte sera ensuite archivé au Fichier des Dernières Volontés, fichier que n'importe quel notaire est tenu de consulter lors de l'ouverture d'une succession.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés